



T H É M A

Essentiel



ÉNERGIE

# La précarité énergétique en 2020 : un repli marqué

JANVIER 2022

En 2020, 10,5 % des ménages de France métropolitaine se trouvent en situation de précarité énergétique, soit une baisse de 1 point (environ 300 000 ménages) par rapport à 2019.

Cette baisse s'explique pour moitié par un « gain de pouvoir d'achat énergétique » en 2020 lié à deux facteurs. En premier lieu, les revenus des ménages les plus modestes ont progressé, notamment grâce aux mesures d'aides exceptionnelles d'un montant de 2,1 milliards d'euros, versées pour faire face aux effets de la crise liée au Covid-19. Et parallèlement, les prix du fioul et du gaz ont baissé en raison du ralentissement de l'économie mondiale.

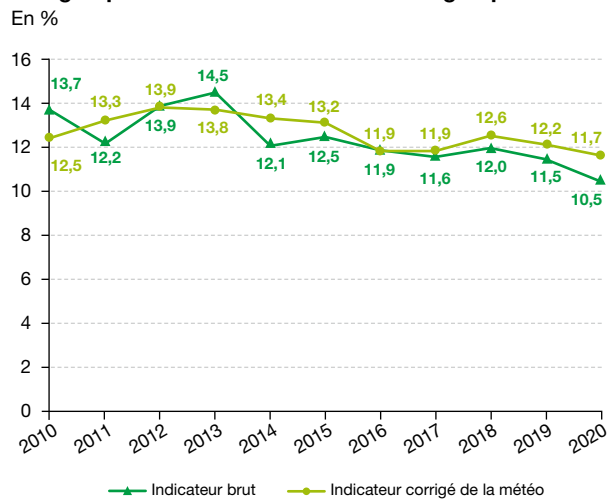
L'autre partie de la baisse de la précarité énergétique provient de la douceur hivernale historique en 2020, qui a permis aux ménages d'utiliser moins de chauffage.

## L'INDICATEUR DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE BAISSÉ Y COMPRIS EN NEUTRALISANT L'EFFET MÉTÉO

En 2020, 10,5 % des ménages vivant en France métropolitaine, soit 3 millions de ménages, sont en situation de précarité énergétique. L'indicateur « brut » de précarité énergétique basé sur le taux d'effort énergétique (voir encadré 1) baisse ainsi de 1 point par rapport à 2019 (11,5 %) et atteint son niveau le plus faible depuis 10 ans (graphique 1). L'indicateur « corrigé de la météo », qui

neutralise l'effet de la météo sur les consommations liées au chauffage, baisse également de 0,5 point (11,7 % contre 12,2 % en 2019).

Graphique 1 : évolution de l'indicateur de précarité énergétique basé sur le taux d'effort énergétique



Note de lecture : en 2020, l'indicateur de précarité énergétique basé sur le taux d'effort énergétique s'élève à 10,5 %. Corrigé de l'effet météo, il est égal à 11,7 %.  
Champ : France métropolitaine.  
Source : CGDD, modèle Prometheus 2020

ENCADRÉ 1

## L'indicateur de précarité énergétique basé sur le taux d'effort énergétique

La précarité énergétique touche les ménages qui « éprouvent dans leur logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de leurs besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'habitat » (loi du 12 juillet 2010 dite « loi Grenelle II »). L'un des principaux indicateurs de la précarité énergétique définis par l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) est basé sur le taux d'effort énergétique (TEE). Ce taux d'effort énergétique est le ratio des dépenses d'énergie dans le logement sur le revenu du ménage. Les ménages en précarité énergétique au sens du TEE sont ceux qui appartiennent aux 30 % des ménages les plus modestes et dont le TEE dépasse 8 %. La part des ménages en précarité énergétique est estimée annuellement par le Commissariat général au développement durable (CGDD) à l'aide du modèle « Prometheus ». D'autres indicateurs de mesure de la précarité énergétique existent, en particulier celui du « froid ressenti ». Il vise à appréhender la situation de ménages qui s'imposent des restrictions de chauffage afin de réduire leurs factures et qui peuvent ainsi échapper à l'indicateur basé sur le taux d'effort.

## La précarité énergétique en 2020 : un repli marqué

### LA DOUCEUR HISTORIQUE DE L'HIVER 2020 EXPLIQUE POUR PARTIE LA BAISSSE DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le recul de l'indicateur brut de précarité énergétique (- 1 point) entre 2019 et 2020 est pour moitié dû à la douceur hivernale exceptionnelle. Avec une température moyenne de 14°C, l'année 2020 se classe en tête des années les plus chaudes que la France ait connues depuis 1900. L'utilisation du chauffage, représentant 60 % des dépenses énergétiques annuelles du logement, varie chaque année en fonction des températures hivernales. Or, durant les périodes de la « saison de chauffe », période de l'année qui s'étend par convention de janvier à mai et d'octobre à décembre, les températures ont été nettement au-dessus des normales. Février 2020 a été classé comme le deuxième mois de février le plus chaud et l'automne 2020 comme le cinquième automne le plus chaud en France sur la période 1900-2020 [1].

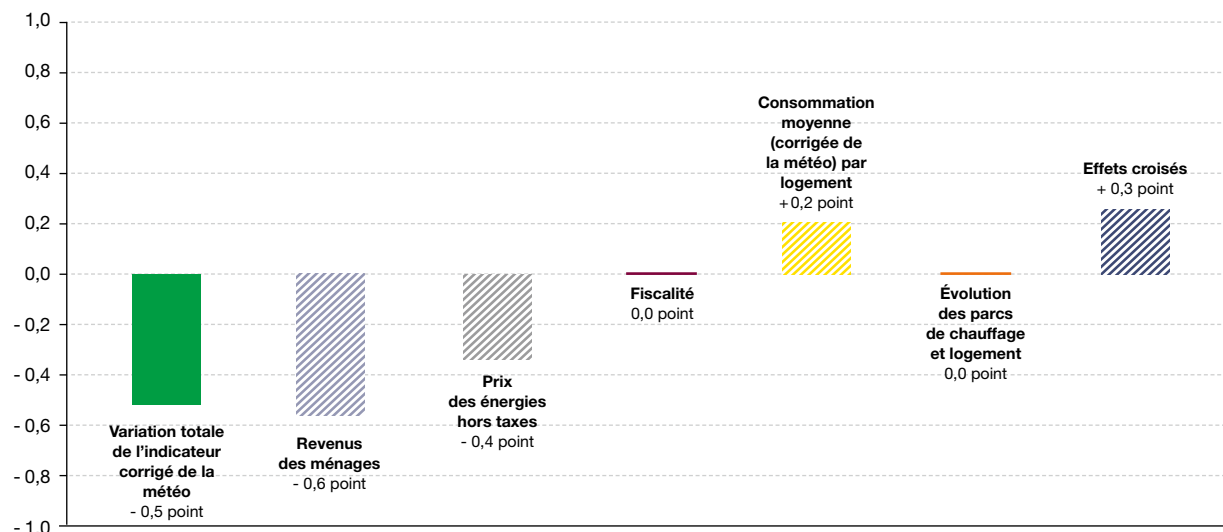
### LES MESURES DE SOUTIEN AUX REVENUS DES MÉNAGES RÉDUISENT LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Corrigé de la météo, l'indicateur de précarité énergétique baisse également du fait de la hausse des revenus des ménages des trois premiers déciles (*graphique 2*). Ainsi les revenus de ces ménages contribuent à hauteur de 0,6 point à la baisse de l'indicateur de précarité énergétique entre 2019 et 2020 (*voir encadré 2 pour la méthodologie*).

En 2020, les mesures exceptionnelles [2] mises en place pour lutter contre les effets de la crise sanitaire ont contribué à compenser la baisse des revenus des ménages qui serait advenue sans celles-ci et à contenir les inégalités de revenu. En effet, d'après l'estimation avancée des indicateurs d'inégalités et du taux de pauvreté monétaire réalisée par l'Insee [3], ceux-ci seraient restés stables et le revenu médian aurait progressé de 2,9 % en 2020. Les aides exceptionnelles, représentant 2,1 milliards d'euros, ont été principalement

**Graphique 2 : facteurs expliquant la baisse (hors effet météo) de l'indicateur de précarité énergétique entre 2019 et 2020**

En points de pourcentage



Note de lecture : la baisse des prix hors taxes des énergies contribue à réduire l'indicateur de précarité énergétique corrigé de la météo de 0,4 point entre 2019 et 2020. Les effets croisés traduisent les interactions entre les différents facteurs, principalement celles entre le revenu et les prix HT.

Champ : France métropolitaine.

Source : CGDD, Modèle Prometheus 2020

ENCADRÉ 2

### Nouvelle méthode économétrique d'estimation des trois premiers déciles de revenu des ménages

Le taux de précarité énergétique pour 2019 estimé avec Prometheus est légèrement révisé par rapport aux chiffres précédemment publiés. En effet, l'estimation pour la dernière année s'appuie sur une prévision des revenus des trois premiers déciles. La source de référence, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'Insee, n'est pas disponible au moment de la publication. Cette prévision consistait à appliquer l'évolution du revenu moyen (le revenu disponible brut (RDB) issu des comptes nationaux) aux trois premiers déciles de revenu. D'après l'ERFS désormais disponible pour 2019, les revenus des ménages des trois premiers déciles ont augmenté plus qu'anticipé, ce qui a conduit à réviser à la baisse le taux de précarité énergétique pour l'année 2019 (11,5 % contre 11,9 % estimé précédemment).

Pour 2020, une méthode d'estimation économétrique plus performante a été utilisée, qui s'appuie à la fois sur le RDB et l'estimation avancée du taux de pauvreté monétaire et des indicateurs d'inégalités publiés par l'Insee [4]. Les révisions concernant l'indicateur de précarité énergétique pour 2020 devraient ainsi être moins importantes l'an prochain.

## La précarité énergétique en 2020 : un repli marqué

ciblées en direction des ménages appartenant aux trois premiers déciles de revenus. Ainsi, 150 euros ont été versés aux foyers bénéficiant du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Ces foyers, ainsi que les bénéficiaires des allocations logement, ont reçu des aides additionnelles de 100 euros par enfant. En outre, l'allocation de rentrée scolaire a été majorée de 100 euros par enfant et les jeunes actifs bénéficiaires des allocations logement ont reçu des aides supplémentaires. Certains de ces ménages ont aussi bénéficié des indemnités d'activité partielle et d'aides exceptionnelles pour les indépendants.

### LA CRISE SANITAIRE INDUIT UNE BAISSÉ DES PRIX DE L'ÉNERGIE EN 2020

Pour la première fois depuis 2016, les prix hors taxes des énergies contribuent à la baisse de la précarité énergétique (- 0,4 point). En effet, en 2020, les prix hors taxes des énergies fossiles sont dans l'ensemble nettement inférieurs en moyenne à 2019, tandis que la fiscalité reste inchangée. Le déséquilibre entre l'offre et de la demande en pétrole lié à la pandémie fait chuter de 23 % le prix hors taxes du fioul. Le prix hors taxes du gaz a suivi la même tendance avec un recul de 6,6 % entre 2019 et 2020. La baisse de la demande s'explique par le ralentissement économique mondial lié à l'impact du Covid-19 et par une météo particulièrement douce. Les prix hors taxes de l'électricité ont en revanche augmenté en 2020 de 7,5 %, cependant les ménages précaires se chauffent plus au fioul et moins à l'électricité par rapport à la moyenne des ménages. En 2021, les prix des énergies devraient à nouveau contribuer à la hausse de la précarité du fait du fort rebond observé.

### LE CONFINEMENT, LE TÉLÉTRAVAIL ET L'ÉTÉ CANICULAIRE ACCROISSENT LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La consommation moyenne d'énergie par logement, corrigée de la douceur de l'hiver, augmente en 2020, soit la première hausse depuis 10 ans. Ainsi, la baisse de l'indicateur entre 2019 et 2020 est limitée de 0,2 point.

Le renouvellement du parc de logements et les rénovations énergétiques diminuent tendanciellement la consommation moyenne d'énergie de chauffage par logement, mais les facteurs conjoncturels exceptionnels de 2020 tirent à la hausse la consommation d'énergie par logement des ménages. D'une part, la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a eu un impact important sur la consommation d'énergie des Français, notamment pour l'électricité et le gaz. Le recours massif au télétravail et les deux confinements ont modifié les comportements de consommation des ménages. Cela s'est traduit en particulier par une hausse des usages de l'eau chaude sanitaire (ECS) et de cuisson, ces deux postes de consommation énergétique représentant 20 % de la consommation d'énergie des ménages. D'autre part, l'été a été marqué par deux épisodes caniculaires. Les ventes d'appareils de climatisation ont explosé ces trois dernières années et l'usage de la climatisation a augmenté fortement en 2020.

L'évolution de la structure du parc de chauffage, c'est-à-dire la modification des énergies de chauffage utilisées

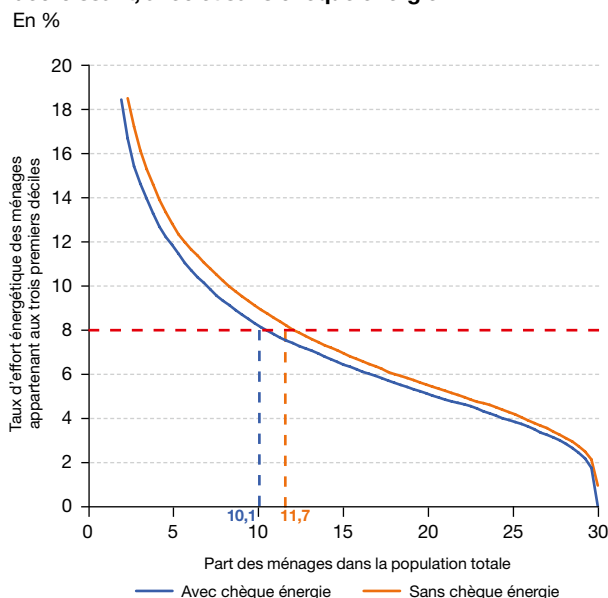
dans les logements, est trop modérée sur un an pour impacter significativement l'indicateur de précarité énergétique.

### LE CHÈQUE ÉNERGIE, UN DISPOSITIF QUI RÉDUIT LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Avec la prise en compte du chèque énergie, l'indicateur de précarité énergétique corrigé de la météo est ramené de 11,7 % à 10,1 % (l'indicateur brut passe lui de 10,5 % à 8,9 %), soit une réduction de 1,6 point (graphique 3). Avec ce chèque énergie, près d'un demi-million de ménages sortent de la précarité énergétique en 2020. Il bénéficie à 5,5 millions de ménages et son montant annuel varie de 48 € à 277 €, en fonction du revenu et de la taille du ménage.

Le chèque énergie est un dispositif d'aide au bénéfice des ménages les plus modestes pour le paiement des factures d'énergie du logement. Il vient ainsi diminuer la facture d'énergie effectivement payée par les ménages et donc le poids moyen de la facture énergétique dans leur budget.

### Graphique 3 : répartition des ménages des trois premiers déciles de revenu par taux d'effort énergétique décroissant, avec et sans chèque énergie



Note de lecture : sans le chèque énergie, les ménages faisant partie des trois premiers déciles et ayant un taux d'effort supérieur à 4 % représentent 25 % de la population totale. La droite horizontale représente le seuil de 8 % du taux d'effort énergétique (TEE) au-delà duquel les ménages des 3 premiers déciles se trouvent en situation de précarité énergétique. Ainsi, l'intersection des deux courbes de distribution du TEE avec cette droite horizontale permet de lire sur l'axe des abscisses le taux de précarité énergétique. Champ : France métropolitaine, ménages appartenant aux trois premiers déciles de revenu.

Source : CGDD, modèle Prometheus 2020

## RÉFÉRENCES

[1] *2020 sur le podium des années les plus chaudes en France, Automne 2020 : au 5<sup>e</sup> rang des automnes les plus chauds depuis 1900*, site Météo France, décembre 2020.

[2] *En 2020, malgré la crise sanitaire, le pouvoir d'achat des ménages résiste et leur épargne augmente*, France, portrait social, Édition 2021, Insee, novembre 2021.

[3] Buresi et Cornuet, *En 2020, les inégalités et le taux de pauvreté monétaire seraient stables*, Insee Analyse n°70, novembre 2021.

[4] *Le taux de pauvreté serait stable en 2020 : ce que dit cette première estimation et ce qu'elle ne dit pas*, blog Insee, novembre 2021.

## BIBLIOGRAPHIE

*Bilan énergétique de la France en 2020*, Datalab Essentiel, décembre 2021.

*Précarité énergétique : une relative stabilité entre 2010 et 2019*, CGDD, Théma essentiel, novembre 2021.

*Le chèque énergie : un dispositif qui contribue à réduire la précarité énergétique en France*, CGDD, Théma essentiel, octobre 2021.

*La précarité énergétique en 2019 : léger repli estimé*, CGDD, Théma essentiel, janvier 2021.

**Hana BOUHALLI, Quentin NICOD  
et Bruno QUILLE, SEVS**

Dépôt légal : janvier 2022  
ISSN : 2555-493X (en ligne)

Directeur de publication : Thomas Lesueur  
Coordination éditoriale : Laurianne Courtier  
Maquettage et réalisation : Agence Efil, Tours

## Commissariat général au développement durable

Service de l'économie verte et solidaire

Sous-direction de l'économie et de l'évaluation

Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex

Courriel : diffusion.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*